

Gîtes et Chambres d'hôtes de Wallonie



DESRIPTIF

Depuis 1989, la Fédération des Gîtes et Chambres d'hôtes de Wallonie asbl s'est développée pour devenir aujourd'hui le plus important réseau d'hébergements chez l'habitant en Wallonie avec plus de 900 hébergements en milieu rural et citadin répondant aux exigences de qualité d'un label reconnu.

Référence du secteur en Wallonie, ce label œuvre sans cesse pour la réussite de votre activité à travers ses différentes missions : accompagnement, promotion, commercialisation, représentation et défense du secteur ! La fédération se positionne comme une association au service de ses membres.

Une équipe de professionnels vous garantit un accompagnement personnalisé pour développer, promouvoir et commercialiser votre hébergement touristique de terroir.



PUBLIC CONCERNÉ

⇒ Hébergements touristiques

Gîtes ruraux, gîtes citadins, gîtes à la ferme, chambres d'hôtes et chambres d'hôtes à la ferme, meublés de vacances, hébergements insolites



CONDITIONS D'ADHÉSION

Pour devenir membre de la Fédération des Gîtes et Chambres d'hôtes de Wallonie, vous devez vous engager à mettre tout en œuvre pour parvenir à obtenir l'autorisation d'utiliser une des dénominations officielles protégées (gîte rural - gîte citadin - gîte à la ferme - chambre d'hôtes - chambre d'hôtes à la ferme - meublé de vacances) délivrée par le Commissariat général au Tourisme (CGT), par la Communauté germanophone, ou à défaut, obtenir la validation de la Fédération des Gîtes et Chambres d'hôtes de Wallonie.

Le suivi d'une séance d'information de 2h est obligatoire pour tous les porteurs de projet avant la prise de rendez-vous avec un conseiller.



PROCÉDURE

Projet de gîtes(s) ou de chambre(s) d'hôtes ?

1. Participer à une séance d'information gratuite, c'est LE passage obligé avant toute rencontre avec un des conseillers de la fédération
2. Suite à votre participation, une proposition d'affiliation vous sera envoyée avec le montant de votre cotisation pour l'année en cours
3. Une fois le paiement reçu, un rendez-vous sera planifié avec un conseiller pour visiter votre projet

Hébergement déjà autorisé par le Commissariat général au Tourisme ?

1. Contactez la fédération par e-mail (info@gitesdewallonie.be) ou téléphone au 081/31.18.00
2. Suite à votre contact, vous recevrez par e-mail un dossier de candidature



AVANTAGES

- Séance d'information gratuite de 2h pour les porteurs de projet
- Accompagnement de votre activité
- Avis de faisabilité de votre projet
- Promotion de votre hébergement
- Informations en continu (newsletters régulières, page Facebook Pro, blog)
- Image de marque : mise à disposition d'un panneau de façade émaillé « Gîtes de Wallonie » et « Chambres d'hôtes de Wallonie »
- Outil Régional de Commercialisation : prise en charge de 75% des frais du Pack Standard Gold (145 € TVAC)
- Représentation et défense du secteur
- Événements récurrents : rencontres locales, Assises des Hébergements de Terroir...
- Tarifs avantageux chez des partenaires de la fédération
- Mise à disposition d'un présentoir « Visites Passion » (BHS.Media)



COÛT

Montant de la cotisation

- Montant de base fixe : 205 €
- + 8,70 € par personne (capacité exprimée en places/lits)
- + 30 € si adhérent à l'[Outil Régional de Commercialisation](#)

À partir de la 3^{ème} année d'affiliation consécutive, une réduction de 30 € est accordée sur le montant de base. La cotisation est calculée au prorata de l'année en fonction de la date d'affiliation.